

nécessaire pour assurer une plus grande concentration des efforts.

L'alinéa B de cette disposition souligne la nécessité de faire une réclame intense autour de l'entreprise maîtresse de l'Organisation. Il va sans dire que nous attachons beaucoup d'importance à ce point. Le chef de la délégation du Royaume-Uni a souligné combien l'UNESCO avait intérêt à simplifier ses projets publicitaires. Je n'ai pas l'intention de revenir là-dessus parce qu'il va de soi que la publicité porte plus juste et plus loin quand elle ne se disperse pas sur une infinité d'objets.

Quant à l'alinéa C du dernier article de notre résolution, il demande simplement qu'on fasse rapport à la Sixième Conférence sur les résultats obtenus dans le choix et l'exécution du thème central, afin que la Conférence générale soit mieux en mesure de décider s'il y a lieu de conserver les mêmes thèmes ou de les remplacer par d'autres.

Bref, notre résolution vise à accomplir trois choses:

1) Confirmer et étendre la pratique suivie par le Directeur général et le Conseil exécutif, qui consiste à établir un ordre de priorité pour les divers projets du programme de l'UNESCO en deman-

dant à la Conférence générale de formuler une directive dans ce sens;

2) Autoriser le Directeur général, dans la mesure du possible, à effectuer les mutations de personnel nécessaires à l'exécution d'un projet ou à l'encouragement des travaux d'un service choisi par la Conférence générale;

3) Grâce au choix d'un thème central provisoire, aider le Service d'Information de l'UNESCO à concentrer ses efforts publicitaires.

J'espère que cette brève explication éclairera le projet de résolution que je présente au nom du Canada. S'il est adopté, les mesures qu'il préconise serviront à rendre l'UNESCO plus efficace et à lui donner plus de crédit auprès des populations qui ont pu jusqu'ici se méprendre sur son utilité. Les non-initiés, qui constituent après tout la majorité des contribuables, doivent être mieux renseignés et plus au courant des objectifs de l'UNESCO, si l'on veut qu'ils consentent à en appuyer les entreprises. Il nous incombe donc de dissiper l'impression de nébulosité et de dispersion qui s'est graduellement créée, en mettant en relief certaines entreprises importantes de l'Organisation. C'est à ce prix seulement que l'UNESCO pourra rallier la sympathie et l'appui qu'elle mérite.

## ANNEXE 14

### Projet de résolution<sup>1</sup> soumis par la délégation du Canada à la cinquième session de la Conférence générale de l'UNESCO, le 24 mai 1950: Choix des thèmes centraux de l'UNESCO

#### *La Conférence générale,*

*Ayant pris note*, avec satisfaction, de la définition des objectifs et domaines d'action essentiels de l'UNESCO qui figure dans le "Programme de l'UNESCO présenté par le Conseil exécutif — Paris, 1950" (5C-5(1)Rev),

*Ayant pris note* de l'opinion exprimée par le Conseil exécutif, à savoir que "vu l'ampleur de ces tâches, il convient, pour des raisons d'ordre pratique, de déterminer les travaux qui devront être entrepris à tel ou tel moment",

*Considérant* qu'il est nécessaire de réduire strictement les initiatives prévues pour 1951 à celles qu'il est effectivement possible d'entreprendre avec le personnel et les crédits dont dispose l'Organisation,

*Considérant* qu'il est désormais indispensable de concentrer au maximum les ressources, de façon à éviter toute nouvelle dispersion des efforts et à assurer à l'UNESCO le large appui d'un public

mieux instruit des fins et des objectifs de l'Organisation,

*Décide:*

- a) de remettre à une époque plus favorable l'exécution de tous projets non prioritaires du programme de base de l'UNESCO, et de ne poursuivre l'exécution des projets d'importance secondaire que dans une mesure réduite,
- b) de choisir, parmi les projets prioritaires du programme, un ou plusieurs thèmes ou services principaux qui recevront le nom de "thème central" ou "thèmes centraux" de l'UNESCO pour 1951;

*Charge* le Directeur général, d'accord avec le Conseil exécutif et en s'inspirant des recommandations formulées sur des points particuliers par les délégations nationales à la cinquième session de la Conférence générale,

<sup>1</sup> Cette résolution n'a pas été mise aux voix.